

## Se réconcilier avec la réconciliation.

Le concile Vatican II s'est achevé en 1965. Le nouveau rituel pour la pénitence a été publié à Rome en 1973. Son adaptation française date de 1978. Malgré tout cet effort de renouveau, la méfiance entre les catholiques, même pratiquants réguliers, et le sacrement de réconciliation demeure profond.

Certes, il existe des temps (retraites, pèlerinages) et des lieux (sanctuaires, lieux de passage des grandes agglomérations) exceptionnellement favorables. Mais, dans la pastorale ordinaire (mot qui, sous ma plume, n'a rien de péjoratif), le sacrement de la réconciliation continue d'être en pénitence.

Je n'ai pas l'intention de refaire un plaidoyer en sa faveur. Les évêques de la Région apostolique Midi (dont l'évêque de Tarbes et Lourdes) en ont signé un, que j'approuve en tous points. Il a été publié dans le Bulletin religieux n°4, daté du 18 février 1999, avec, en sous-titre : Une Bonne Nouvelle pour tous. En complément de ce texte, j'insisterai sur deux points.

### La communauté et la personne.

Dans mes souvenirs d'étudiant – aux environs de 1955 – je retrouve, durant le Carême, des célébrations communautaires du sacrement de pénitence. Le rituel, dans la ligne générale du concile Vatican II, met en valeur des célébrations de ce type.

Il suffit d'énumérer les aspects positifs de cette pratique, sans qu'il soit nécessaire de les développer : le sacrement reprend une dimension liturgique ; je peux entendre et méditer la Parole de Dieu ; ma conscience peut être ouverte à des aspects de la vie chrétienne que je ne soupçonnais pas ; la communauté qui a été blessé par mon péché, même le plus intérieur, est présente pour prier avec moi et pour m'accueillir de nouveau, pleinement redevenu un de ses membres vivants.

Cependant, il manque quelque chose si toute la liturgie est traitée sur le mode communautaire. Il est essentiel à la démarche pénitentielle de pouvoir dire « je ». Non seulement de le penser, en son for intérieur, mais de pouvoir le manifester, car la liturgie est faite de signes, donc de gestes et de paroles.

Dans les récits évangéliques, les scènes de pardon sont toujours situées au sein d'un groupe, mais toujours individualisées. La plus claire, à cet égard, est celle du paralytique. Comme il est paralysé, il est porté par des frères et introduit dans la maison : deux symboles de l'Eglise. Après sa guérison physique, signe de sa guérison intérieure, l'assistance est dans l'admiration et rend gloire à Dieu. Entre temps, l'homme a entendu la parole que Jésus lui adresse personnellement et il s'engage lui-même « Tes péchés sont remis ».

Déjà, dans l'Ancien Testament, David, prototype du pécheur, s'entend dire par Nathan qui lui a raconté une parabole mettant en cause un riche arrogant : « Cet homme, c'est toi ». Ce à quoi David répond : « J'ai péché contre le Seigneur » et, dans la version du psaume : « Mon péché, moi je le connais., contre toi, et toi seul, j'ai péché ».

Par le péché, nous nous isolons de la communion des saints. Il est donc important, dans le

mouvement du retour, à la fois d'être entouré par des frères et d'être rejoint dans l'amertume de notre solitude. A Adam, Dieu dit : « Où es-tu ? », à la femme : « Qu'as-tu fait ? ». Suivent des explications peu glorieuse sur leur comportement ; du moins ont-ils pu s'exprimer devant Dieu.

Judas retourne vers les grands-prêtres qui ont acheté son crime. Ils ne peuvent rien pour lui : « A toi de voir ». Que n'est-il retourné vers Jésus ? Leurs regards se seraient croisés.

### **Le ministère du prêtre.**

Dans la défaveur dont pâtit le sacrement de la réconciliation, le prêtre est souvent mis en accusation ou, pire, réputé inutile. Beaucoup ont gardé le mauvais souvenir – ou ont entendu des histoires – de prêtre abusif ou manquant d'humanité dans le dialogue.

Mais cette critique de la confession qui s'appuie sur de trop nombreuses maladroites effectives, se prolonge souvent dans une mise en cause du sacrement : « je n'ai pas besoin du prêtre ; je me confesse devant Dieu ». Il est vrai que nous sommes à découvert devant Dieu et que, devant lui, nous n'avons pas à avoir honte. Le psalmiste qui a commencé sa prière par l'énoncé d'un fait (« Seigneur, tu me sondes et me connais ») finit par une demande : « Sonde-moi, ô Dieu, connais mon cœur ».

Tout cela est vrai. N'empêche que l'Eglise est, par nature, sacramentelle comme il l'a mis en évidence le concile Vatican II. Elle est sacramentelle parce qu'elle naît et grandit grâce aux sacrements ; elle est sacramentelle parce qu'elle célèbre les sacrements. La langue ancienne disait qu'elle les « administre ». Dans le français d'aujourd'hui, ce mot n'a rien de séduisant ; il risque même de nous orienter à contre-sens, l'administration n'étant pas réputée pour son attention aux personnes.

L'Eglise administre les sacrements parce qu'elle est la servante du Seigneur et qu'elle accomplit le ministère que le Christ lui a confié. « Nous sommes en ambassade pour le Christ. C'est comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en supplions au nom du Christ : laissez-vous réconcilier avec Dieu » (II Corinthiens 5, 20). La formule de l'absolution fait allusion à ce texte : « ... par le ministère de l'Eglise, qu'il vous donne le pardon et la paix ».

Dans cette Eglise servante, certains ont été consacrés comme ministres de la communion, et donc de la réconciliation. Les scènes évangéliques dans lesquelles Jésus confie cette mission à ses apôtres sont bien connues. Matthieu la laisse entrevoir quand il conclut le récit du paralytique pardonné en disant : « Les foules ... rendirent gloire à Dieu d'avoir donné un tel pouvoir aux hommes ».

Il semble important de différencier (sans opposer) les célébrations sacramentelles où est engagé le ministère du prêtre d'avec les prières pénitentielles communautaires, comme celles du début de la Messe ou du dernier office du jour (« complies »).

Il ne faudrait pas que le malaise, encore profond, à l'égard de la confession proprement dite masque une autre difficulté qui, elle, relève de la foi catholique ; quel regard portons-nous sur le prêtre ? Qu'attendons-nous de lui ? Ce n'est ni le prêtre ni le fidèle qui détermine la mission du prêtre. C'est le Christ qui, en le consacrant par son Esprit, lui confie une mission. L'Écriture n'hésite pas à dire : « un pouvoir » ! Sommes-nous capables d'entendre cette parole ?

Mgr. Perrier, Evêque de Tarbes et Lourdes.

(18 Mars 1999, Bulletin Religieux n°6)